

Cahier des charges

APPEL A PROJETS : EURO-MED03

**PRIORITE : 3 GOUVERNANCE
MEDITERRANEENNE**

TYPE D'APPEL : APPEL OUVERT

TYOLOGIE DE PROJETS :

POUR LA MISSION PATRIMOINE
NATUREL : PROJETS DE COMMUNAUTE
THEMATIQUE ET DE DIALOGUE
INSTITUTIONNEL

POUR LES MISSIONS BASSINS DE VIE
VERTS ET TOURISME DURABLE :
PROJETS DE DIALOGUE
INSTITUTIONNEL

Version Septembre 2022

Table des matières

QUEL EST L'OBJECTIF DU PROGRAMME QUI EST CIBLE PAR CET APPEL ?.....	6
QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS ET LES OBJECTIFS SPECIFIQUES VISES PAR CET APPEL ?	7
QUELS SONT LES TYPES D'ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE ET LES CIBLES ?.....	10
COORDINATION ENTRE LES PROJETS DE COMMUNAUTE THEMATIQUE ET LES PROJETS DE DIALOGUE INSTITUTIONNEL.....	13
SUR QUOI LES PROJETS DOIVENT-ILS S'APPUYER ?.....	14
QUELLES SONT LES REALISATIONS ATTENDUES ?.....	15
QUELS SONT LES RESULTATS ATTENDUS ?.....	17
QUELS SONT LES PARTENAIRES ADAPTES AUX PCT ET PDI ?.....	18
PARTENARIATS.....	18
NATURE DES PARTENAIRES ACTIFS.....	18
PARTENAIRES ASSOCIES.....	20
FICHE TECHNIQUE.....	21
ALLOCATION FINANCIÈRE ET DURÉE DU PROJET.....	21
STRUCTURE DE PARTENARIAT ATTENDU PAR CET APPEL.....	21
EXIGENCES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA COMPOSITION DU PARTENARIAT ET ACTIVITÉS À INCLURE DANS LA PROPOSITION.....	22
EXIGENCES SPECIFIQUES RELATIVES AU PARTENARIAT POUR LE PRESENT APPEL.....	22
EXIGENCES SPECIFIQUES LIEES AUX ACTIVITES POUR CET APPEL.....	22
POINTS D'ATTENTION SPÉCIFIQUES POUR LA CONSTRUCTION DES PROPOSITIONS POUR CET APPEL.....	23
DATES CLES DU PROJET.....	23
CALENDRIER DE L'APPEL.....	23
PROCEDURES DE DEPOT DES PROPOSITIONS, D'EVALUATION ET DE SELECTION.....	24
DEPOT DES PROPOSITIONS.....	24
POINTS D'ATTENTION CONCERNANT LA VALIDITE D'UN DOCUMENT.....	25
EVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS.....	25
ANNEXE I : LISTE DES CRITERES ADMINISTRATIFS ET D'ELIGIBILITE.....	27
ANNEXE II : LISTE DES CRITERES PRE-CONTRACTUELS.....	27



ANNEXE III : LISTE DES CRITERES D'EVALUATION QUALITATIVE28

INTRODUCTION

L'objectif principal du Programme consiste à contribuer à la transition vers une société climatiquement neutre et résiliente : lutter contre l'impact des changements globaux sur les ressources méditerranéennes, tout en assurant une croissance durable et le bien-être de ses citoyens.

En poursuivant cet objectif, le Programme entend renforcer le rôle de l'environnement comme catalyseur de l'amélioration de la qualité de la vie humaine.

Pour ce faire, le Programme a sélectionné 3 priorités sur lesquelles travailler : une Méditerranée plus intelligente, plus verte et mieux gouvernée.

Les deux premières priorités sont directement liées à des questions thématiques et seront donc abordées par des projets thématiques liés à une question particulière, tandis que la troisième se concentre sur la qualité de la gouvernance de la coopération entre les acteurs et sera abordée par des projets de type gouvernance visant plus particulièrement à améliorer la coordination entre les acteurs.

Les projets thématiques sont divisés en 4 catégories : Les projets d'étude, les projets de test, les projets de transfert (projets dits modulaires) et les projets stratégiques territoriaux.

Les projets d'étude produiront des études essentielles pour mieux comprendre une question et ouvrir la porte au développement de solutions communes pour la Méditerranée.

Les projets de test permettront de tester ces solutions, stratégies et plans d'action élaborés conjointement.

Les projets de transfert organiseront le partage, l'optimisation et l'adoption de ces solutions par d'autres acteurs.

Les projets territoriaux stratégiques se concentreront sur les défis communs d'une typologie de territoire spécifique et identifiée et proposeront de réaliser les actions des projets modulaires mentionnés ci-dessus (étudier, tester et transférer).

Les projets de gouvernance sont divisés en 2 catégories : les projets de communauté thématique et les projets de dialogue institutionnel.

Les projets de communauté thématique auront pour but d'animer une communauté de projets afin de permettre les échanges et les synergies entre les projets et de favoriser le transfert technique et l'intégration des résultats des projets thématiques dans les pratiques et les politiques des territoires Euro-MED.

Les projets de dialogue institutionnel viseront à soutenir le travail de transfert et d'intégration des résultats dans les pratiques et les politiques entreprises par les projets de communauté thématique sur les territoires Euro-MED en assurant la liaison entre les activités et en améliorant la coordination avec les acteurs au sein et au-delà de l'espace Euro-MED¹.

Chaque projet thématique s'inscrira dans l'un des 4 objectifs spécifiques (OS) sélectionnés par le Programme 1) Consolider un écosystème d'innovation compétitif avec l'engagement des parties prenantes de la quadruple hélice, 2) Soutenir la transition vers l'économie circulaire et économe en ressources, 3) Améliorer la gestion des ressources naturelles, 4) Prévenir et atténuer les risques, soutenir la transition énergétique et les bassins de vie plus verts.

Chacun des projets travaillant dans le cadre de ces objectifs spécifiques s'attachera à remplir une des **4 missions complémentaires plus globales du Programme, fédérant des projets travaillant dans le cadre de différents OS** :

- Renforcer une économie innovante et durable,

¹ L'espace Euro-MED fait référence à la couverture géographique du Programme Interreg Euro-MED, soit 69 régions dans 14 pays (pour plus d'informations, voir la description de l'espace du Programme sur le site web du Programme).

- Protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine,
- Promouvoir des bassins de vie verts,
- Valoriser le tourisme durable (abordé de manière transversale).

Chaque mission et tous les projets thématiques qui en dépendent seront soutenus par un projet de communauté thématique et un projet de dialogue institutionnel travaillant en synergie pour favoriser conjointement l'exploitation, la comparaison, l'adaptabilité, le transfert et l'intégration des résultats pertinents des projets dans les politiques au sein et au-delà de l'espace du Programme et améliorer le contexte de gouvernance multiniveau et transnationale pour les 4 missions mentionnées ci-dessus.

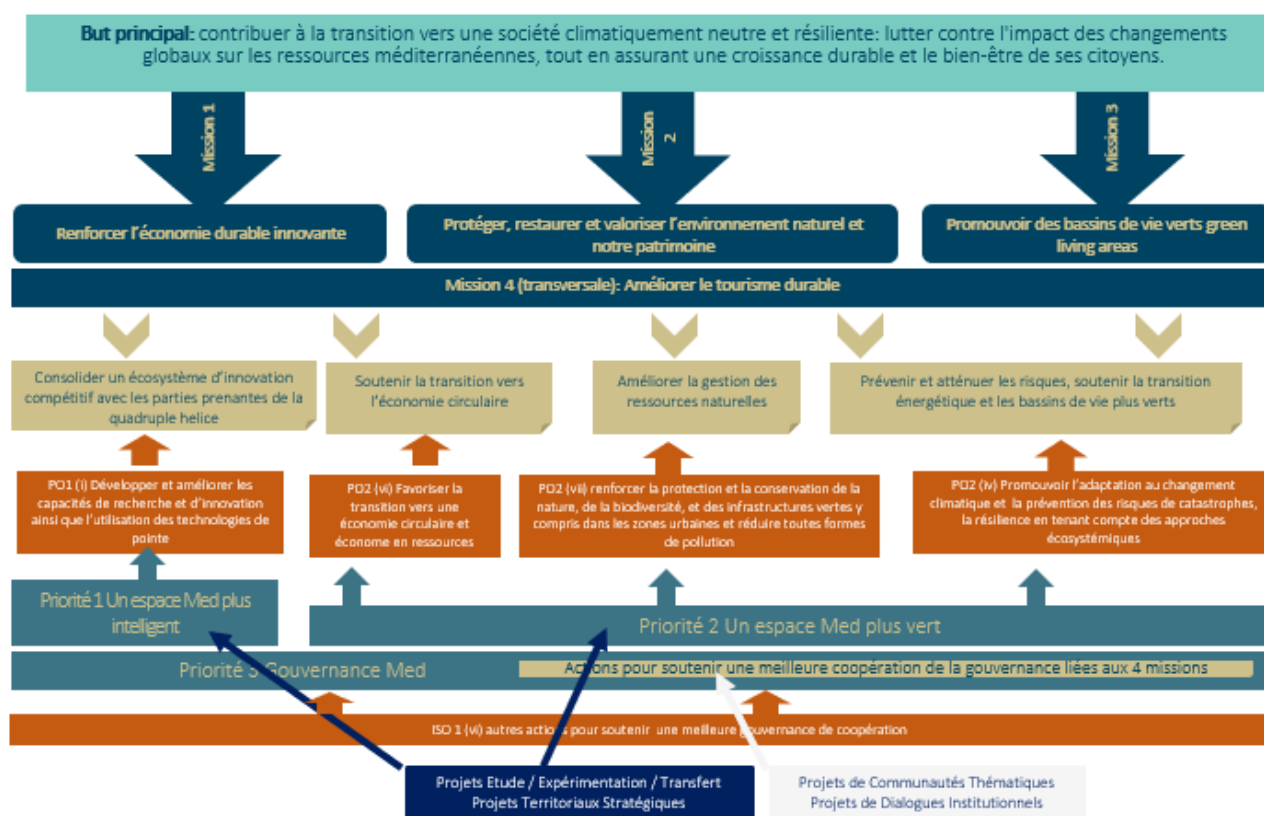


Illustration de la structure des programmes et des types de projets : Objectif principal, Priorités, Objectifs spécifiques et Missions.

L'approche générale du Programme est basée sur l'hypothèse que la contribution des programmes Interreg à l'amélioration de la gouvernance est étroitement liée aux processus de capitalisation des résultats des projets qui nécessitent l'implication de tous les acteurs du Programme et des territoires et pas seulement des partenaires du projet.

Par conséquent, la conception des différents types de projets s'appuie sur la stratégie globale du Programme, appelée "**Stratégie d'optimisation des résultats**" (SOR), élaborée pour optimiser les résultats des projets thématiques et avoir un impact plus durable sur les territoires grâce à une meilleure coordination, et si possible une meilleure intégration des pratiques et des politiques (inter)sectorielles.

Cette stratégie englobe tous les acteurs du Programme, avec des responsabilités différentes, y compris le Comité de Suivi (CS), les Points de Contact Nationaux (PCN), l'Autorité de Gestion (AG) et le Secrétariat Conjoint (SC) ainsi que les partenariats de projets afin de rationaliser la visibilité et la valeur ajoutée des résultats, et détaille comment leurs rôles et tâches doivent être

complémentaires pour atteindre l'ambition globale du Programme en matière de Spain. Il est donc essentiel de prendre en compte la stratégie d'optimisation des résultats du Programme avant et pendant la conception de la proposition (voir également l'extrait aux pages 7 à 10 de ce cahier des charges) afin de bien comprendre les questions cruciales liées à la mise en œuvre des **projets de communauté thématique** et des **projets de dialogue institutionnel** qui sont les types de projets ciblés par cet appel à propositions.

[Lien vers la Stratégie d'Optimisation des Résultats](#)

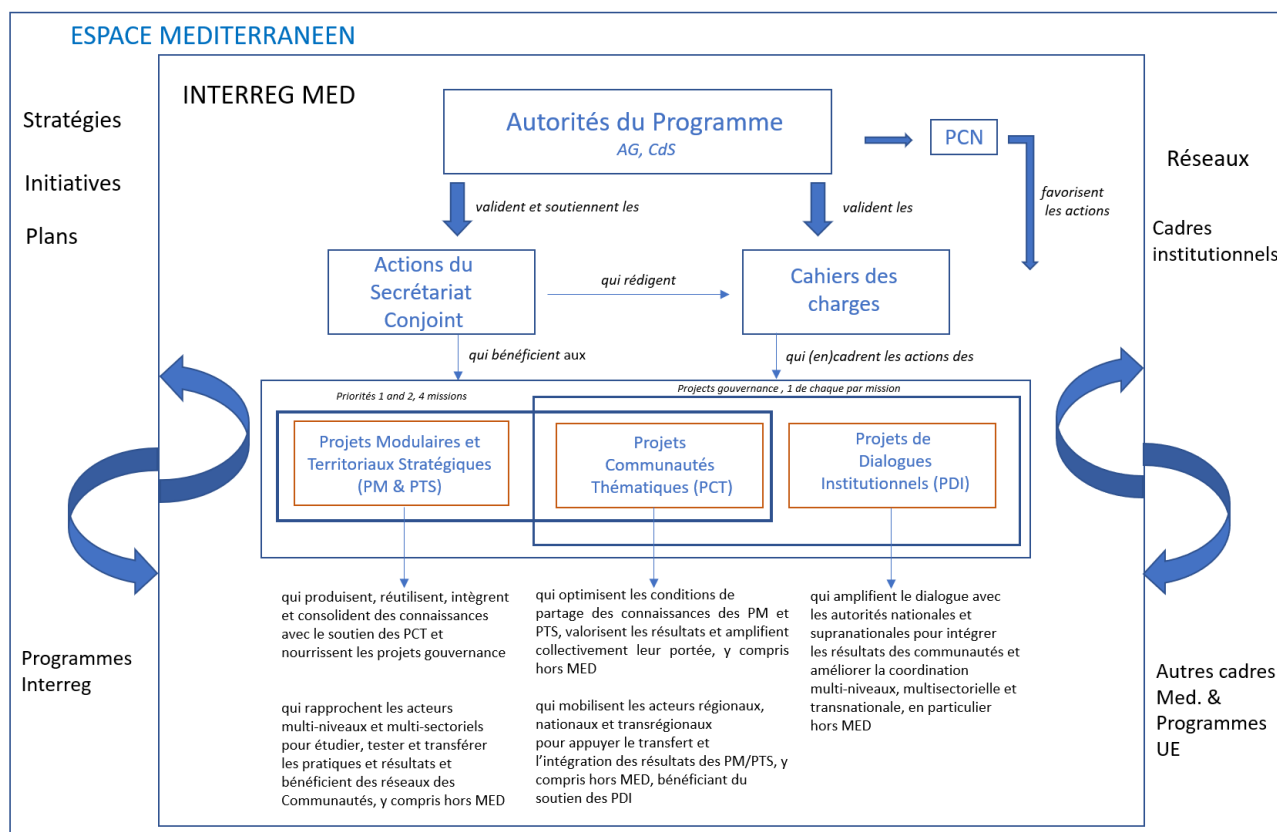


Illustration des acteurs impliqués dans la **Stratégie d'Optimisation des Résultats** et réseau de relations

QUEL EST L'OBJECTIF DU PROGRAMME QUI EST CIBLE PAR CET APPEL ?

Ce cahier des charges concerne les projets relevant de la Priorité 3 "Gouvernance Méditerranéenne" du Programme Interreg Euro-MED.

Le Programme lance un appel à propositions pour soutenir une meilleure coordination entre les différents niveaux de politiques afin d'aborder les questions thématiques et d'augmenter la capacité institutionnelle des autorités méditerranéennes à s'engager dans une politique publique, une gouvernance et une coopération transformatrices.

Les propositions devront également contribuer à améliorer la coordination entre les organismes, programmes, stratégies et initiatives à plusieurs niveaux en Méditerranée.

QUELS SONT LES TYPES DE PROJETS ET LES OBJECTIFS SPECIFIQUES VISES PAR CET APPEL ?

Deux types de projets sont visés par cet appel : **Les Projets de Communauté Thématique (PCT)** et **les Projets de Dialogue Institutionnel (PDI)** qui contribueront de manière coordonnée à la mise en œuvre de la "stratégie d'optimisation des résultats" visant à :

- Faciliter l'exploitation et la réutilisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets auprès d'autres parties prenantes afin de contribuer par des synergies à la même mission du Programme (voir les 4 missions complémentaires ci-dessus).
- Faciliter le transfert des résultats vers d'autres acteurs, programmes et territoires et leur intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes.
- Renforcer la coordination entre les acteurs couvrant la Méditerranée (multi-niveaux, transnationaux) sur la base du partage des connaissances, des expériences et des résultats.

Pour chacune de ses 4 missions définies, le Programme sélectionnera un projet de chaque type pour améliorer la gouvernance des territoires de manière coordonnée. Cela signifie que 4 Projets de Communauté thématique et 4 Projets de dialogue institutionnel **travailleront respectivement en binôme sur chaque mission** pour valoriser les résultats des projets thématiques² et amplifier leur portée afin de soutenir une meilleure coordination des actions des acteurs en charge du processus décisionnel et de la gouvernance des territoires.

4 projets Gouvernance ont déjà été approuvés le 27/09/2022 dans le cadre du 1^{er} Appel à projets de Gouvernance : Mission Innovation : 1 PCT + 1 PDI, Mission Bassins de vie verts : 1 PCT, Mission Tourisme Durable : 1 PCT.
Cet appel est ouvert pour un Project de Communauté Thématique pour la Mission "Patrimoine Naturel" et 1 projet de Dialogue Institutionnel pour chacune des missions « Nature, Bassins de vie verts » et « Tourisme durable ».

La complémentarité du binôme PCT et PDI est de deux ordres : types d'activités et domaines ciblés.

Dans l'espace du Programme³, les Projets de Communauté Thématique fourniront les connaissances techniques et les synergies nécessaires à une identification commune directe et efficace et au transfert des résultats en coopération avec les projets modulaires. Les PCT répondront, avec les projets modulaires, aux attentes à court terme et directement dans et pour les territoires, mais pas de manière isolée. C'est-à-dire pas projet par projet mais comme Programme aussi. De leur côté, les Projets de Dialogue Institutionnel identifieront et mobiliseront les acteurs pertinents à qui les résultats pourraient être transférés pour soutenir, améliorer et mettre en œuvre de futures politiques, en amplifiant l'action des Projets de Communauté Thématique. Les PDI auront une réflexion à moyen terme pour anticiper et soutenir la conception de nouvelles politiques d'une manière plus stratégique.

Au-delà de l'espace du Programme, les projets de dialogue institutionnel chercheront à atteindre des acteurs externes responsables de la mise en œuvre / amélioration des politiques dans leur mission respective et à établir une liaison durable avec eux. Les échanges seront basés sur les résultats des projets pour lesquels les PDI recevront le soutien des Projets de communautés thématiques.

² Projets modulaires (MP) & projets territoriaux stratégiques (STP)

³ Lorsqu'il est fait référence à l'espace du Programme, il s'agit de la couverture géographique du Programme Euro-MED 2021-27, lorsqu'il est fait référence à l'espace méditerranéen, il s'agit de tous les territoires méditerranéens.

Ainsi, les projets de gouvernance optimiseront les résultats des projets thématiques d'étude, de test, de transfert (modulaires) et stratégiques territoriaux liés respectivement aux 4 missions du Programme de manière complémentaire : technique et politique. D'une part, les PCT analyseront les résultats des projets thématiques et disposeront de l'expertise technique pour transférer les solutions. D'autre part, les PDI analyseront l'état des lieux politique, en identifiant les besoins et les opportunités par rapport à l'analyse faite par les PCT, et chercheront des correspondances potentielles pour influencer les politiques.

Les **Projets de Communauté Thématique (PCT)** viseront spécifiquement à :

- 1) établir les conditions pour la réutilisation des résultats, le développement de synergies et l'augmentation de la coordination entre les projets thématiques travaillant à la même mission en articulant une communauté de partenaires de projets Interreg Euro-MED (Zone ciblée : Espace du Programme / Public ciblé : Partenaires des projets thématiques du Programme),
- 2) mettre en œuvre des stratégies de transfert et d'intégration des résultats des projets thématiques Euro-MED dans les pratiques des acteurs publics et privés aux niveaux local, régional et national en fournissant un soutien technique aux institutions concernées (Zone ciblée : Espace du Programme / Public ciblé : acteurs des territoires locaux, régionaux et nationaux).

En faisant le bilan de l'expérience des projets horizontaux du Programme Interreg MED 2014/20, les projets de communautés thématiques maximiseront la valorisation des résultats des projets individuels **d'étude, de test, de transfert et territoriaux stratégiques** et leur impact complémentaire dans l'espace méditerranéen pour chacune des missions du Programme.

Les Projets de Communauté Thématique viseront essentiellement à créer des synergies, à identifier les meilleures solutions parmi les projets individuels (en les combinant le cas échéant) et à répondre aux missions du Programmes par des actions de transfert thématiques élargies dans les territoires Euro-Med et au-delà si possible. Les **Projets de Dialogue Institutionnel (PDI)** viseront à :

- 1) contribuer à la mise en œuvre des stratégies de transfert et d'intégration en s'engageant auprès des autorités locales, régionales et nationales pour soutenir les activités et les réalisations des PCT (Zone ciblée : Espace du Programme / Public ciblé : acteurs des autorités locales, régionales et nationales),
- 2) contribuer à la mise en œuvre des stratégies de transfert et d'intégration en s'engageant auprès des autorités/réseaux européens et des autorités de gestion, des initiatives et des stratégies de la CTE en Méditerranée, (Zone ciblée : Espace méditerranéen / Public ciblé : réseaux et institutions transnationaux),
- 3) la mise en place de conditions durables pour un dialogue institutionnel et social permanent pour faire le lien entre la dimension transnationale et les solutions locales afin de contribuer à la cohésion territoriale au niveau transnational méditerranéen pour chaque mission thématique (Zone ciblée : Espace méditerranéen / Public ciblé : principaux acteurs, y compris les institutions et les représentants de la société civile).

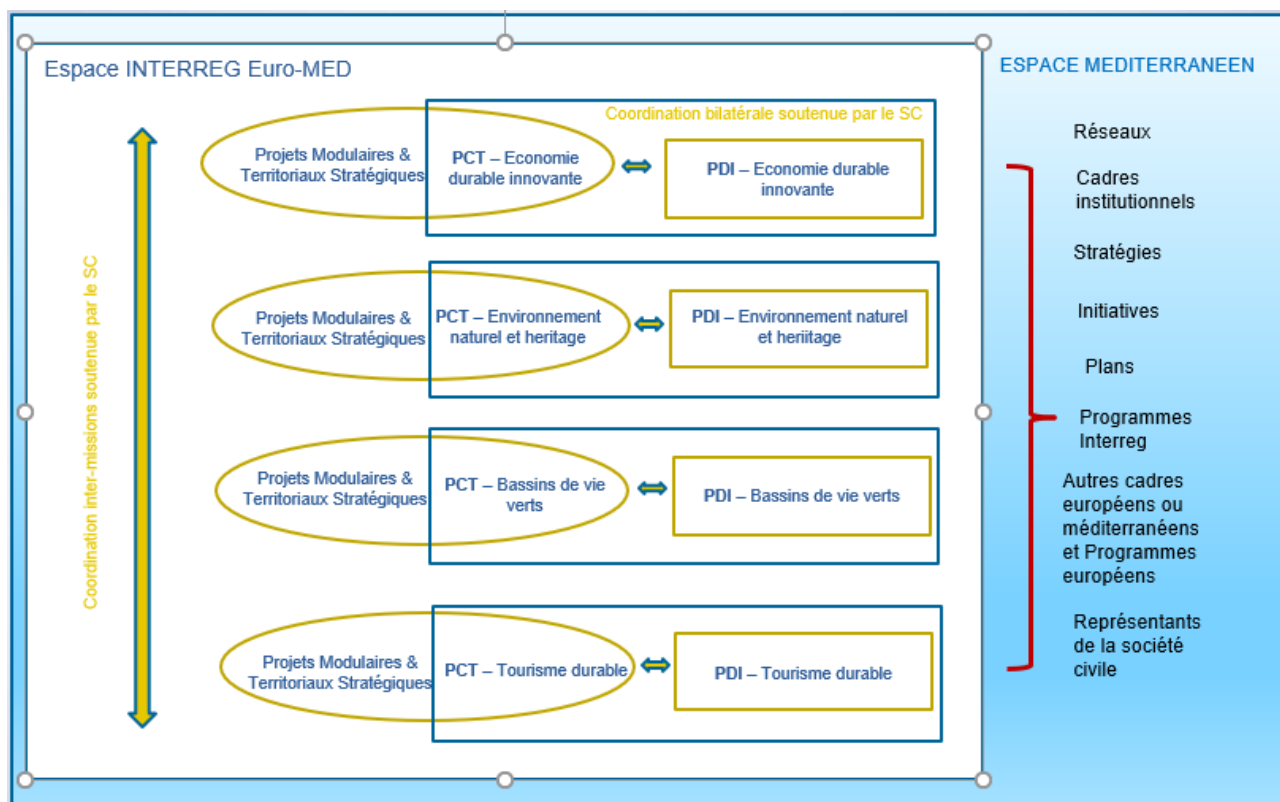
Les Projets de Dialogue Institutionnel travailleront essentiellement à la création d'un dialogue permanent avec les autorités/réseaux européens, y compris les représentants de la société civile, les autres programmes, stratégies et initiatives européens en dehors des partenariats territoriaux Euro-MED et favoriseront les échanges et le transfert de solutions (mises en évidence par les Projets de Communauté Thématique) vers les acteurs institutionnels en dehors du Programme.

Compte tenu des caractéristiques des projets déjà expliquées, la complémentarité des actions sera recherchée entre les projets de communauté thématique qui donneront la priorité à l'accompagnement de la diffusion technique⁴, du transfert et de l'adoption des résultats produits par les projets thématiques dans l'espace du Programme et vers tous les différents acteurs des territoires d'une part, et les PDI qui donneront la priorité à la liaison avec les parties prenantes concernées pour faciliter le transfert et l'intégration des résultats et le changement de politique dans l'espace du Programme et au-delà, vers tous les acteurs du processus d'élaboration des politiques.

Les Projets de Communauté Thématique bénéficieront du soutien institutionnel obtenu grâce aux Projets de Dialogue Institutionnel et les PDI bénéficieront de résultats solides pour soutenir les dialogues de coordination entre les acteurs et identifier les acteurs clés à impliquer dans les actions de transfert et dans les activités de gouvernance multi-niveaux.

Des exemples concrets tirés de l'expérience des projets horizontaux et des projets de gouvernance 2014-2020 sur lesquels sont basés les PCT et les PDI seront discutés lors de séminaires organisés par le Secrétariat conjoint pendant la phase de candidature. Il est donc fortement recommandé de participer à ces *séminaires pour les candidats*.

Les relations entre les différents types de projets pourraient être illustrées comme suit :



⁴ Par exemple, certains projets horizontaux 2014-2020, dont découlent les projets de communauté thématique, ont rédigé des documents d'orientation clés comprenant des résultats individuels de manière collective, ce qui leur a permis d'obtenir une audience d'une grande portée et d'un niveau élevé qu'un projet individuel n'aurait pas pu atteindre seul. Ainsi, la Communauté Green Growth a contribué à la rédaction d'une déclaration ministérielle de l'UpM. D'autres exemples seront discutés lors des séminaires organisés par le SC pendant la phase de candidature.

QUELS SONT LES TYPES D'ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE ET LES CIBLES ?

Les deux types de projets participeront de manière complémentaire à la réalisation des objectifs de la "Stratégie d'Optimisation des Résultats".

Les deux types de projets partageront donc les mêmes cibles lorsque leurs actions sont complémentaires par nature mais auront également des cibles complémentaires en termes de sphère d'influence. Les PCT ont un rayon d'action essentiellement centré sur l'espace du Programme et les acteurs du Programme. Même si les PDI contribuent à l'identification et à la mobilisation des acteurs du Programme et travaillent en symbiose avec les PCT, ils visent également à atteindre les acteurs au-delà du Programme, en intégrant les résultats des projets dans le développement d'échanges structurés durables.

Une liste indicative complémentaire des types d'activités à mettre en œuvre et des principaux objectifs est présentée ci-dessous :

Pour:	Les Projets de Communauté Thématique devraient :	Zone et public ciblés:
Faciliter l'exploitation, le partage et la réutilisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets Euro-MED ou d'autres programmes et promouvoir la production de travaux pertinents.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser les données thématiques des projets passés, actuels et partagés ✓ Mettre en place un système d'évaluation continue et systématique par les pairs (partage des résultats et évaluation par les pairs) ✓ Réaliser des analyses selon des critères de réutilisabilité et d'adaptabilité ✓ Organiser les connaissances produites par des projets territoriaux modulaires et stratégiques ✓ Susciter des liens entre les projets thématiques ✓ Organiser des échanges entre les projets thématiques en exploitant les données administratives et techniques mises à disposition par le Programme ✓ Créer et entretenir des réseaux de partenaires en collaboration avec les Projets de Dialogue Institutionnel ✓ Mettre en place un mécanisme d'échange constructif entre les partenaires des projets traitant de questions similaires et complémentaires ✓ Produire des matrices d'analyse pour identifier les synergies potentielles ✓ Intégrer/agréger les résultats pour une diffusion collective afin de soutenir la communication et la valorisation des résultats (valorisation collective ou individuelle) ✓ Développer une carte/base de données commune des objectifs au niveau du Programme en collaboration avec les Projets de Dialogue Institutionnel 	<p>Espace du Programme</p> <p>Partenaire du Programme des projets thématiques</p>
Encourager le transfert des pratiques et des résultats vers d'autres acteurs et territoires et leur intégration dans les politiques et stratégies locales, régionales, nationales et européennes (mainstream).	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser des analyses selon des critères de répliquabilité, d'adaptabilité, de transférabilité et d'intégration. ✓ Mettre en place des activités pour rassembler, intégrer et optimiser les résultats évalués ✓ Consolider ou créer des réseaux de diffusion et de participation des acteurs au-delà du partenariat en collaboration avec les Projets de Dialogue Institutionnel ✓ Diffuser les connaissances agrégées ou consolidées aux acteurs ciblés en collaboration avec les Projets de Dialogue Institutionnel ✓ Établir des réseaux institutionnels nationaux pour identifier les acteurs cibles locaux et régionaux afin de faciliter le transfert et l'intégration ✓ Développer et faciliter les réseaux au-delà des réseaux de partenaires, en rassemblant des donateurs et des bénéficiaires potentiels multi-niveaux et multi-sectoriels en collaboration avec les Projets de Dialogue Institutionnel ✓ Contribuer à l'établissement de relations de travail et d'une feuille de route avec les décideurs concernés en collaboration avec les Projets de Dialogue Institutionnel - Stratégie de liaison ✓ Organiser des séminaires pour partager les expériences précédentes et transférer et intégrer les méthodologies en collaboration avec les Projets de Dialogue Institutionnel 	<p>Espace du Programme</p> <p>Acteurs des territoires locaux, régionaux et nationaux</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des activités de transfert complémentaires pour renforcer les approches des projets en collaboration avec les Projets de Dialogue Institutionnel 	
Renforcer la coordination entre les acteurs agissant sur la Méditerranée (multi-niveaux, transnationaux) sur la base de ces connaissances, expériences et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des actions pour engager activement les acteurs cibles dans des réseaux (créés, enrichis, maintenus) en collaboration avec les Projets de Dialogue Institutionnel (MoU, Charte, etc.) ✓ Promouvoir des interfaces avec d'autres initiatives et projets d'autres Programmes afin d'augmenter la coordination des acteurs pour répondre à un problème commun ciblé sur un type de zone géographique à travers des Projets de Communauté Thématique ou des Projets de Dialogue Institutionnel. 	Espace du Programme Acteurs des territoires locaux, régionaux et nationaux

Pour:	Les Projets de Dialogue Institutionnel devraient :	Zone et public ciblés :
Faciliter l'exploitation, le partage et la réutilisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets Euro-MED ou d'autres programmes et promouvoir la production de travaux pertinents	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer et maintenir des réseaux de partenaires en collaboration avec les Projets de Communauté Thématique ✓ Développer une carte/base de données commune des potentiels receveurs au niveau du Programme, en collaboration avec les Projets de Communauté Thématique 	Espace du Programme Autorités locales, régionales et nationales
Encourager le transfert des pratiques et des résultats vers d'autres acteurs et territoires et leur intégration dans les politiques et stratégies locales, régionales, nationales et européennes (mainstream)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir activement la reproduction des activités réussies auprès des autorités locales, régionales et nationales ✓ Consolider ou créer des réseaux de diffusion et de participation des acteurs au-delà des réseaux des partenaires en collaboration avec les Projets de Communauté Thématique ✓ Diffuser les connaissances cumulées ou consolidées aux acteurs ciblés, en collaboration avec les Projets de Communauté Thématique ✓ Développer et faciliter les réseaux réunissant les donateurs et bénéficiaires potentiels en collaboration avec les Projets de Communauté Thématique. ✓ Établir des relations de travail et une feuille de route avec les décideurs concernés en collaboration avec les Projets de Communauté Thématique - Stratégie de liaison ✓ Déployer des activités de plaidoyer collectif (y compris la mise en réseau) auprès des décideurs pour l'optimisation et l'intégration des résultats ✓ Pré-identifier des actions de capitalisation sur mesure pour chaque niveau de gouvernance ✓ Établir des mécanismes/organes de capitalisation coordonnés aux niveaux micro, méso et macro ✓ Identifier et promouvoir la complémentarité avec les activités en cours dans les villes « de parrainage »⁵ (donneurs ou receveurs) ✓ Favoriser l'agenda législatif qui affecte les communautés thématiques ✓ Organiser des séminaires pour partager les expériences antérieures et transférer et intégrer les méthodologies en collaboration avec les Projets de Communauté Thématique ✓ Organiser des activités de transfert complémentaires pour renforcer les approches des projets en collaboration avec les Projets de Communauté Thématique ✓ Soutenir le renforcement des capacités des institutions publiques dans les régions pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques de transformation nécessaires pour atteindre les objectifs des missions thématiques. 	Espace Méditerranéen Réseau transnational et institutions
Renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs agissant sur la	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des actions visant à engager activement les acteurs cibles dans des réseaux (créés, enrichis, maintenus) - MoU, Charte, etc - en collaboration avec les Projets de Communauté Thématique 	Espace Méditerranéen

⁵ "villes de parrainage": terme utilisé par les communautés thématiques Interreg MED 2014/2020 pour désigner les villes qui ont adopté des solutions et qui sont prêtes à soutenir d'autres villes dans leur processus d'adoption d'une solution.

<p>Méditerranée (multi-niveaux, transnationaux) sur la base de ces connaissances, expériences et résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les liens entre les processus législatifs aux niveaux régional et local/et régional et national ✓ Faciliter la coopération et la complémentarité entre les régions et les autorités locales ✓ Analyser et dresser l'état des lieux des processus de coopération et de capitalisation liés aux missions du Programme dans l'espace MED au-delà du Programme ✓ Echanger régulièrement sur les opportunités avec le réseau des Points de Contact Nationaux Euro-MED, les Hubs Nationaux (WestMED), les Groupes de Pilotage Thématiques (EUSAIR). ✓ Mettre en place un mécanisme d'analyse (politiques nationales, conditions d'évolution, etc.) des opportunités, favorisant l'adéquation entre les besoins et l'orientation des projets ✓ Participer à des groupes de travail transversaux d'acteurs méditerranéens ✓ Faciliter les échanges thématiques avec les DG de l'UE Faciliter les échanges avec les commissions du Parlement européen et les députés européens. ✓ Établir une stratégie de communication et de mainstreaming en fonction des agendas internationaux et européens liés à la mission et aux priorités thématiques du Programme. ✓ Promouvoir des interfaces avec d'autres initiatives et projets d'autres Programmes afin d'augmenter la coordination des acteurs pour répondre à un problème commun ciblé sur un type de zone géographique à travers des Projets Thématiques ou des Projets de Dialogue Institutionnel. ✓ Offrir des méthodologies communes pour approcher les autorités de gestion du FEDER au niveau national et sous-national. ✓ Coordonner les événements afin d'en tirer un plus grand profit ✓ Mettre en place un mécanisme pour le développement de plans d'action transnationaux communs ✓ Consolider ou créer des réseaux afin de renforcer la présence de l'espace MED au niveau transnational et européen ainsi que la coopération au sein des Etats participants et au-delà du Programme, par exemple avec les pays non-membres de l'UE des rives Est et Sud. ✓ Assurer la liaison avec les structures administratives/politiques extérieures au Programme et avec d'autres Programmes Territoriaux pour contribuer aux objectifs partagés (avec les Programmes thématiques et territoriaux dans l'espace MED et avec les stratégies, notamment les stratégies macro-régionales EUSAIR et EUSALP et l'initiative WESTMED, et d'autres initiatives en Méditerranée) ✓ Inclure et capitaliser les activités avec les voisins de l'Est et du Sud. 	<p>Principaux acteurs, y compris les autorités nationales et transnationales ainsi que les représentants de la société civile, afin de permettre les flux d'information ascendants et descendants, les programmes thématiques généraux et les agences telles que la CINEA</p>
--	---	---

En outre, inspiré par les initiatives conjointes des projets horizontaux 2014-2020 dans l'établissement de l'Académie Interreg MED, le Secrétariat conjoint (SC) favorisera la continuation de cette Académie en mettant en place l'**Académie Euro-MED** à laquelle le SC ainsi que les PCT et les PDI participeront.

« L'Académie Interreg MED » 2014-2020 a été créée pour que les Communautés thématiques Interreg MED (animées par les Projets Horizontaux 2014-2020) et PANORAMED (Projet de Plateforme de Gouvernance) unissent leurs forces pour rendre accessibles et disponibles à un public plus large les connaissances et les compétences développées par leurs projets de coopération transnationale avec l'ambition ultime de former la "Prochaine Génération de Leaders méditerranéens du développement inclusif et durable".

Les modules de formation, qui se dérouleront en 2022, s'adressent aux experts, fonctionnaires et entrepreneurs en milieu de carrière afin qu'ils puissent bénéficier pleinement des échanges et des expériences pratiques des projets et des praticiens de la coopération territoriale.

Les modules d'apprentissage sont basés sur une série de conférences préenregistrées, ainsi que sur des suggestions de lecture, des exercices interactifs et du mentorat. Chaque module est enrichi par des conférences en direct avec des orateurs invités des autorités publiques et du secteur privé, qui

apportent un éclairage sur les tendances et les défis actuels. Les meilleures pratiques et les études de cas issues des projets de coopération transnationale sont discutées dans les cours ou lors de conférences en direct. En créant une "Académie Interreg" qui dispense des formations sur les questions stratégiques abordées par le Programme Interreg MED en ligne et en présence, les Communautés Interreg entendaient :

- ✓ Soutenir le transfert et la capitalisation des actions en créant une "communauté d'intérêt" des acteurs méditerranéens.
- ✓ Renforcer la collaboration entre les projets pour atteindre un public plus large.
- ✓ Faciliter l'émergence et l'adoption d'une méthodologie commune et d'une norme de qualité pour partager les connaissances et l'expérience pratique, et pour mettre en valeur les études de cas provenant des projets de coopération transnationale⁶.

L'Académie Euro-MED 2020-2027 soutiendra les Communautés de pratique⁷ et renforcera les Communautés d'intérêt⁸ liées aux missions du Programme Euro-MED 21-27 afin d'accroître la portée des résultats générés par les projets Euro-MED et de proposer aux acteurs méditerranéens, qui devraient être invités à suivre les cours et à intervenir, un espace/une structure d'accueil pour partager et renforcer les compétences transversales afin d'atteindre les objectifs communs.

En accord avec la Stratégie d'Optimisation des Résultats (SOR) du Programme, l'Académie va :

- ✓ Promouvoir la capitalisation des résultats générés par les projets
- ✓ Augmenter la capacité des institutions et des acteurs à prendre en compte les résultats de la coopération dans la prise de décision
- ✓ Renforcer la coopération entre les différents acteurs agissant en Méditerranée (autres Programmes, Stratégies, Initiatives)

Les projets de gouvernance seront les moteurs de cette académie avec le soutien actif du SC. La proposition des projets de gouvernance doit inclure des activités concrètes pour l'amélioration et la mise en œuvre de l'Académie Euro-MED, concept déjà développé en 2014/20. Une fois approuvée, le SC convoquera un groupe de travail qui formera le comité de pilotage, composé d'un représentant de chaque projet de Gouvernance et d'un coordinateur au sein du SC, pour rassembler les idées et concevoir l'Académie en détail. La mise en œuvre de l'Académie, avec les premiers modules de formation, probablement pour les partenaires (par exemple, formation en communication, lobbying, intégration) devrait pouvoir commencer au cours du premier semestre 2023.

COORDINATION ENTRE LES PROJETS DE COMMUNAUTE THEMATIQUE ET LES PROJETS DE DIALOGUE INSTITUTIONNEL

Faisant partie de la stratégie d'optimisation des résultats et s'inscrivant dans un réseau de relations et de tâches complémentaires, la coordination entre les projets sera multiple :

- ✓ Les PCT et les PDI travaillant en binôme sur la même mission devront travailler en synergie et donc ajuster leur plan de travail respectif en tenant compte des objectifs communs.
- ✓ Les PCT qui mettent en œuvre les mêmes types d'activités peuvent bénéficier de l'expérience et des initiatives en cours dans le cadre d'autres projets.

⁶ Académie Interreg MED : <https://www.interreg-euro-med-academy.eu/>

⁷ Wenger et Trayner <https://wenger-trayner.com/introduction-to-communities-of-practice/>

⁸ Gerhard Fischer [Microsoft Word - norway-final-to-distribute.doc \(colorado.edu\)](https://www.microsoft.com/norway-final-to-distribute.doc)

- ✓ Les PDI qui mettent en œuvre le même type d'activités peuvent bénéficier de l'expérience et des initiatives en cours dans d'autres projets.

Le SC soutiendra activement les projets dans leurs tâches liées aux 3 objectifs de la SOR.

Par conséquent, deux mécanismes de coordination sont prévus, l'un au stade de la sélection des projets, et l'autre pendant la mise en œuvre des projets.

Au stade de la sélection des projets, les projets sélectionnés par le Comité de Programme seront orientés par le SC pour ajuster le calendrier et les premières étapes du plan de travail avec le projet binôme avant la procédure de contractualisation.

- ✓ Au stade de la sélection des projets, les projets sélectionnés par le Comité du Programme seront orientés par le SC pour ajuster le calendrier et les premières étapes du plan de travail avec le projet binôme avant la procédure de contractualisation.
- ✓ Pendant la mise en œuvre des projets, le SC soutiendra la coordination entre les projets travaillant sous la même mission et entre les projets de même nature en animant un groupe de coordination permanent composé de représentants pertinents des projets (responsables d'activités spécifiques selon les besoins).

Ce groupe sera dirigé par le SC et fonctionnera par le biais de réunions régulières en ligne et en face à face. Les projets doivent donc prévoir un budget pour ce type d'activité. De plus amples informations seront fournies lors des séminaires pour les candidats.

SUR QUOI LES PROJETS DOIVENT-ILS S'APPUYER ?

La capitalisation des expériences et des résultats est un fil conducteur du Programme et le cœur de la stratégie d'optimisation des résultats. Par conséquent, les propositions de projet devront tenir compte de l'expérience Interreg MED 2014-2020 et s'inspirer de la mise en œuvre et du travail des projets horizontaux, des projets stratégiques et de l'expérience et des résultats précédents de PANORAMED. Des séminaires seront organisés par le SC pendant la phase de candidature afin de faciliter cette tâche. La participation aux séminaires susmentionnés est cruciale pour la rédaction des candidatures.

A cette fin, nous vous invitons à consulter la bibliothèque des livrables du Programme pour retrouver les travaux et résultats de tous nos projets, notamment ceux des projets Horizontaux et Stratégiques 2014-20 ainsi que ceux de PANORAMED: [Interreg MED - Our projects \(interreg-med.eu\)](https://interreg-med.eu)

Vous pouvez consulter cette bibliothèque à partir du site du programme où vous retrouvez par ailleurs toute l'actualité de tous nos projets: [Interreg MED \(interreg-med.eu\)](https://interreg-med.eu)

Vous y trouverez notamment les documents et travaux suivants, essentiels pour comprendre le travail entrepris et les résultats :

- ✓ Evaluation d'impact du Programme [Interreg MED - Governing document & Annual reports \(interreg-med.eu\)](https://interreg-med.eu)
- ✓ *MED Positioning paper* de PANORAMED (publié prochainement – [Governance - Panoramed : Med Positioning Paper \(interreg-med.eu\)](https://interreg-med.eu)
- ✓ *Stocktaking paper* de PANORAMED ([Governance -Stocktaking of PANORAMED and the way ahead \(interreg-med.eu\)](https://interreg-med.eu))
- ✓ *Key Policy Papers* de PANORAMED:
Coastal and maritime tourism [Interreg MED - Detail \(interreg-med.eu\)](https://interreg-med.eu)

Maritime surveillance [Interreg MED - Detail \(interreg-med.eu\)](#)

Innovation [Interreg MED - Detail \(interreg-med.eu\)](#)

- ✓ *Best practice transferability report on Migration Governance - Detail (interreg-med.eu)*
- ✓ *Policy Briefs* issus des Dialogues PANORAMED (publiés prochainement – à propos de l'événement: [Governance -A successful PANORAMED DIALOGUES provide insights and recommendations for the future of Mediterranean governance \(interreg-med.eu\)](#)

- ✓ *Gaps and Growth Opportunities Reports* thématiques de PANORAMED

Tourisme côtier et maritime [Interreg MED - Detail \(interreg-med.eu\)](#)

Surveillance maritime [Interreg MED - Detail \(interreg-med.eu\)](#)

Innovation [Interreg MED - Detail \(interreg-med.eu\)](#)

- ✓ Rapport sur le séminaire de *Retour d'expérience sur la construction des communautés thématiques* organisé par le SC. (Publié prochainement [Interreg MED -Workshop n°1 : Preparing for the 1st Call on Governance projects \(interreg-med.eu\)](#))
- ✓ Rapport sur le séminaire de *Retour d'expérience sur l'Analyse thématique des résultats des communautés thématiques 2014-2021* organisé par le SC. (Publié prochainement [Interreg MED -Workshop n°2: Preparing for the 1st Call on Governance projects \(interreg-med.eu\)](#))
- ✓ Rapport sur le séminaire de *Retour d'expérience sur les processus de liaising, transfert et mainstreaming mis en oeuvre par les Projets horizontaux et Projets gouvernance* organisé par le SC. (Publié prochainement [Interreg MED -Workshop n°3: Preparing for the 1st Call on Governance projects \(interreg-med.eu\)](#))
- ✓ *Mainstreaming experimentation final report* de PANORAMED [Governance - Detail \(interreg-med.eu\)](#)
- ✓ *Mainstreaming experimentations factsheets* de PANORAMED [Governance - Detail \(interreg-med.eu\)](#)

Les documents en attente de publication le seront sur le site du programme. Vérifiez les nouveautés sur le site. Les liens seront également communiqués lors des séminaires pour candidats.

QUELLES SONT LES REALISATIONS ATTENDUES ?

Les Projets de Communauté Thématique, dans le cadre de leur mission respective, devront plus particulièrement contribuer à l'élaboration de mesures d'application et de recommandations, à la signature de protocoles d'accord, à l'amélioration des procédures, à la formulation de propositions réglementaires, à la mise en œuvre de plans de transfert et d'intégration, à la communication de rapports sur le transfert et l'intégration, ainsi qu'à la réalisation d'évaluations du transfert et de l'intégration.

Les Projets de Dialogue Institutionnel, dans le cadre de leurs missions respectives, devront plus particulièrement contribuer à la mise en place de réseaux efficaces et permanents d'autorités et de parties prenantes, de mécanismes participatifs et coordonnés pour une meilleure gouvernance au niveau transnational méditerranéen et européen, et accroître l'accord et la volonté des autorités d'accueillir l'évolution des cadres politiques communs.

2 indicateurs de réalisation ont été sélectionnés par le Programme pour l'Axe Gouvernance, s'appliquant aux deux types de projets de gouvernance :

1. Indicateur de réalisation "Solutions élaborées conjointement"

L'indicateur compte le nombre de solutions développées conjointement entre différents projets ou avec des parties prenantes externes au Programme qui contribuent à améliorer la gouvernance de la coopération pour la zone. Afin d'être comptabilisée pour l'indicateur, une action identifiée doit inclure des indications sur le type de coopération et les projets ou parties prenantes engagés. Une action développée conjointement implique l'implication d'organisations d'au moins deux projets ou d'un projet et d'une organisation externe dans le processus de rédaction et de conception de l'action.

Les actions développées conjointement, résultant de la coopération au sein de projets financés, sont nécessaires pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération :

- ✓ Créer les conditions d'une synergie et d'une coordination entre les projets thématiques
- ✓ Mettre en œuvre des stratégies d'intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes en partenariat avec les institutions concernées
- ✓ Soutenir la coordination institutionnelle entre les autorités/réseaux régionaux, nationaux et européens et entre les autorités de gestion, les initiatives et les stratégies de la CTE en Méditerranée
- ✓ Mettre en place les conditions durables d'un dialogue institutionnel permanent

Les actions ciblées se réfèrent à :

- ✓ Actions liées à l'aide au transfert à l'intégration
- ✓ Actions liées à l'aide au plaidoyer/lobbying conjoint
- ✓ Actions liées à l'élaboration de documents communs orientés vers la recherche de solutions et contribuant à la réalisation des missions du Programme
- ✓ Actions liées à l'appui à la coordination institutionnelle entre les projets et les initiatives / stratégies
- ✓ Actions liées à la conception d'approches coordonnées
- ✓ Actions liées à la mise en œuvre d'activités de liaison

La valeur cible pour le programme Euro-MED est de 53.

2. Indicateur de réalisation "Organisations coopérant au-delà des frontières"

L'indicateur recense les organisations qui coopèrent officiellement dans le cadre des projets soutenus.

Les principaux groupes cibles sont représentés par : les autorités régionales et nationales, les réseaux de décideurs, les aires protégées, les agences de l'énergie et de l'environnement, les organisations/agences de gestion des entreprises, les universités/centres de recherche, les ONG/communautés locales et les associations, qui travaillent à renforcer les synergies et la coordination entre les projets thématiques et à soutenir la coordination institutionnelle en vue des missions du Programme.

La coopération entre les organisations au-delà des frontières est essentielle pour assurer l'optimisation des ressources pour un plus grand impact positif sur les territoires, l'harmonisation des politiques pour une meilleure cohésion territoriale.

Cet indicateur de réalisation, calculant à la fois les partenaires de projet et les partenaires associés, permettra de mesurer la coopération entre les organisations non seulement dans l'espace du Programme mais aussi dans la zone méditerranéenne plus large, principalement avec les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée.

La valeur cible pour le Programme Euro-MED est de 91.

QUELS SONT LES RESULTATS ATTENDUS ?

Les deux types de projets contribueront de manière coordonnée à :

- ✓ Une approche plus coordonnée des questions thématiques avec les politiques locales, régionales, nationales et européennes grâce aux résultats collectivement valorisés des projets Interreg Euro-MED.
- ✓ Une capacité institutionnelle accrue des autorités publiques méditerranéennes en matière de politiques publiques transformatrices, de gouvernance et de coopération transnationale.
- ✓ Une coordination et une coopération accrues entre les institutions/organismes régionaux, nationaux et supranationaux et les programmes agissant dans la région ainsi qu'avec les stratégies et les initiatives.

Deux indicateurs de résultat ont été sélectionnés par le Programme pour la Priorité Gouvernance, et s'appliquent aux deux types de projets Gouvernance :

1. Indicateur de résultat « Les solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations »

L'indicateur recense le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit la fin du projet. Au niveau du Programme, pour être comptabilisées dans cet indicateur, les solutions devront être effectivement adoptées ou étendues, ou seront au stade initial de l'adoption ou de l'extension, par une organisation donnée, pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet.

Les solutions concrètes, résultant de la coopération entre les projets de gouvernance et avec les parties prenantes externes, sont essentielles pour accroître la coopération et une meilleure gouvernance en Méditerranée. Cependant, l'adoption concrète ou la montée en puissance des solutions développées par les organisations concernées est nécessaire pour avoir un impact sur les processus de gouvernance dans différents territoires. Plusieurs projets financés au cours de la période de programmation 2014-2020 visaient à engager les autorités par un engagement écrit pour l'adoption des méthodologies/outils/services développés. Par conséquent, le programme a décidé de considérer l'adoption ou la montée en gamme des solutions développées comme un résultat attendu des projets soutenus, ce qui reflétera l'impact du programme sur la gouvernance des territoires.

L'indicateur de résultat reflète concrètement l'adoption effective des solutions, contribuant à atteindre l'objectif spécifique Gouvernance du programme, et en parallèle, à surveiller les territoires où les résultats du programme ont été adoptés/appliqués.

La valeur cible pour le Programme Interreg Euro-MED est de 27.

2. Indicateur de résultat « Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière »

Cet indicateur mesure le nombre d'organisations qui ont participé activement aux activités de coopération d'un projet transfrontalier et qui ont par conséquent augmenté leur capacité institutionnelle dans le domaine thématique du projet. Les principaux groupes cibles de cet objectif spécifique sont décrits ci-dessus.

L'augmentation de la capacité institutionnelle est l'un des principaux objectifs du Programme Interreg Euro-MED et est au cœur de la coopération transnationale. Les organisations ciblées par cet indicateur se réfèrent en particulier aux organisations qui participent activement au développement d'actions élaborées conjointement.

Cet indicateur de résultat reflétera concrètement le changement recherché pour les bénéficiaires finaux du Programme Interreg Euro-MED, à savoir une capacité institutionnelle accrue pour une meilleure gouvernance.

La valeur cible pour le programme Euro-MED est de 64.

QUELS SONT LES PARTENAIRES ADAPTES AUX PCT ET PDI ?

PARTENARIATS

Les partenariats de projet sont constitués de partenaires dits "actifs" qui reçoivent un cofinancement et de partenaires associés qui contribuent aux travaux du projet et bénéficient de ses résultats sans recevoir de cofinancement. Dans le cadre d'un projet Gouvernance, la présence de partenaires associés est essentielle pour assurer une plus grande pertinence territoriale du projet, une plus grande diffusion, un impact potentiel plus tangible.

Le partenariat actif est constitué d'un chef de file qui, en plus d'être responsable de la mise en œuvre des activités, est également responsable de la coordination du projet.

Ainsi, le chef de file d'un projet de gouvernance doit faire preuve de solides compétences en matière de gestion de projet et plus particulièrement de gestion de projets européens avec des règles de cofinancement. Il est donc recommandé qu'un chef de file candidat à un projet Gouvernance ait une expérience pertinente et réussie dans ce domaine ainsi qu'une bonne connaissance des règles et pratiques de la coopération territoriale européenne en particulier.

NATURE DES PARTENAIRES ACTIFS

Tous les partenaires mentionnés ci-dessous sont aptes à participer aux projets Gouvernance :

- ✓ Les autorités publiques (départements thématiques liés à la Mission ciblée)
- ✓ Agences spécialisées : par exemple, les agences environnementales, les structures chargées des aires protégées, les agences de l'énergie, les organisations de soutien aux entreprises et leurs réseaux.
- ✓ Universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche
- ✓ ONG, communautés et associations locales
- ✓ Réseaux thématiques transnationaux
- ✓ Réseaux thématiques méditerranéens

- ✓ Réseaux de décideurs
- ✓ Réseaux institutionnels
- ✓ Réseaux de défense des intérêts
- ✓ Organismes internationaux

Cependant, étant donné les tâches respectives attendues, les partenariats des **Projets de Communauté Thématique** (analyse des résultats, développement de synergies, transfert des résultats), devraient inclure des partenaires ayant une grande capacité à stimuler les communautés de projets liés aux missions du Programme (renforcement d'une économie durable innovante ; protection, restauration et valorisation de l'environnement naturel et du patrimoine ; promotion des bassins de vie verts ; amélioration du tourisme durable). Ils doivent avoir des compétences d'analyse dans la mission sélectionnée et les thèmes liés, avoir des relations faciles avec toutes les parties prenantes liées à la mission sélectionnée, avoir des compétences élevées en communication et en renforcement des capacités pour faciliter la réutilisation, la fusion, le rapprochement, l'intégration, l'adaptation et le transfert des résultats.

Par conséquent, les centres de recherche, les agences spécialisées, les universités et les réseaux d'acteurs politiques et d'acteurs de la société civile sont particulièrement adaptés.

Les partenariats des **Projets de Dialogue Institutionnel**, quant à eux, devraient inclure des partenaires ayant une solide expérience institutionnelle liée à la mission sélectionnée, les partenaires institutionnels à différents niveaux doivent assurer des approches de gouvernance multidimensionnelles et un lien avec les euro-régions existantes et d'autres programmes de coopération active. Ils doivent avoir la capacité d'identifier et de mobiliser des acteurs externes clés pour soutenir l'adoption des résultats pour une plus grande coordination verticale et horizontale des pratiques et des politiques et soutenir la mise en place de politiques transformatrices pour amplifier la portée des résultats. Les partenaires doivent avoir des relations faciles avec le monde universitaire et les organisations de la société civile.

Par conséquent, les autorités publiques (régionales et nationales) et les réseaux de décideurs, les représentants de la société civile (notamment les ONG) sont particulièrement adaptés.

Vous trouverez ci-dessous une répartition indicative des partenaires appropriés par typologie de projet de gouvernance.

Projets de communauté thématique	Projets de dialogue institutionnel
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agences spécialisées : par ex. agences environnementales, structures en charge des aires protégées, agences de l'énergie, organisations de soutien aux entreprises et leurs réseaux. ✓ Universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche ✓ ONG/ communautés et associations locales, fondations ✓ Réseaux thématiques transnationaux ✓ Réseaux thématiques méditerranéens 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pouvoirs publics (départements thématiques liés à la mission ciblée) ✓ Réseaux de décideurs ✓ Réseaux institutionnels ✓ Organismes internationaux ✓ Réseaux de plaidoyer

- | | |
|--|--|
| ✓ Pouvoirs publics (départements thématiques liés à la Mission ciblée) | |
|--|--|

Toutefois, la répartition des types de partenaires selon le type de projet proposée ci-dessous n'est qu'indicative et aucun type de partenaire n'est exclu d'un type de projet ou d'un autre. Seule la pertinence démontrée des compétences des partenaires pour accomplir les tâches et les objectifs fixés pour ces deux types de projets sera évaluée lors du processus de sélection. Ainsi, en fonction de la mission du Programme dans lequel ces projets s'inscrivent, les partenariats seront différents en termes de nature des institutions impliquées.

PARTENAIRES ASSOCIES

Les partenaires peuvent être ajoutés au partenariat actif en tant qu'associés. Bien qu'ils ne reçoivent pas de fonds (le voyage et le logement peuvent être remboursés - cf le manuel du Programme), ils contribuent aux travaux du projet et bénéficient des résultats.

Etant donné l'ambition du Programme d'étendre son impact au-delà de sa zone géographique, outre les partenaires associés de l'espace du Programme, les partenaires associés extérieurs à l'espace du Programme (rives sud et est de la Méditerranée notamment ainsi que d'autres pays des Balkans) qui ont un intérêt particulier pour les territoires méditerranéens liés aux 4 missions du Programme sont d'une grande valeur et leur participation à l'appel actuel est fortement recommandée. Les partenaires associés pourraient représenter un pont entre le Programme Euro-MED et d'autres et, de cette façon, faciliter les échanges inter-Programmes et l'optimisation des actions partagées dans tout l'espace méditerranéen (du nord au sud, de l'est à l'ouest).

Les projets doivent développer une stratégie pour la sélection et l'implication des partenaires associés, y compris a) l'objectif / la typologie et b) les rôles et les attentes. Trois rôles principaux pour les partenaires associés sont identifiés :

- ✓ Conseil (fournir une expertise dans le thème abordé),
- ✓ Utilisateurs finaux / preneurs de décision / bénéficiaires finaux (utilisent les produits livrés).
- ✓ Observateur/soutien (pour approbation).

FICHE TECHNIQUE

ALLOCATION FINANCIÈRE ET DURÉE DU PROJET

L'allocation financière indicative pour cet appel à propositions est **d'environ 17 millions d'euros** au total (fonds Interreg + cofinancement national).

Un nombre indicatif de **4 projets** devrait être sélectionné pour cet appel, soit 1 projet de communauté thématique pour la Mission « Patrimoine Naturel » et 1 projet de dialogue institutionnel pour chacune des Missions « Patrimoine Naturel », « Bassins de vie verts » et « Tourisme durable ».

4 projets Gouvernance ont déjà été approuvés le 27/09/2022 dans le cadre du 1er Appel à projets de Gouvernance : Mission Innovation : 1 PCT + 1 PDI, Mission Bassins de vie verts : 1 PCT, Mission Tourisme Durable : 1 PCT.

Au total avec les deux appels, **4 projets de communauté thématique (PCT) et 4 Projets de Dialogue Institutionnel (PDI) sont attendus et devront aussi travailler en binômes dans la même mission et non de manière individuelle.**

- Budget global prévu pour les PCT (fonds Interreg + cofinancement national): 5 000 000 EUR soit un budget inférieur à **5 000 000EUR** par projet (aucune exception n'est admise pour ce seuil)
- Budget global prévu pour les PDI (fonds Interreg + cofinancement national): 12 000 000 EUR soit jusqu'à **4 000 000EUR** par projet

Les projets seront programmés pour une durée d'environ 7 ans. Une révision de l'avancement des projets sera réalisée tous les 2 ans en coopération avec le Secrétariat Conjoint afin de garantir la bonne mise en œuvre des activités et de réajuster le plan de travail et le budget en fonction de l'évolution du Programme et des projets thématiques.

STRUCTURE DE PARTENARIAT ATTENDU PAR CET APPEL

- A minima, le partenariat du projet doit être composé de structures basées dans **six (6) pays différents de l'espace éligible du Programme Interreg Euro-MED** (critères d'éligibilité B.1).
- Parmi ces 6 structures, **au moins 1** doit être basée dans la zone UE de l'espace du Programme Interreg Euro-MED **et 1 autre** dans l'espace IAP (Critères d'éligibilité B.2).
- **Le Chef de file est un organisme public, ou un organisme de droit public** (tel que défini dans la directive 2014/24/UE) (critères d'éligibilité B.3).

NB : Les institutions qui souhaitent participer au projet sans y contribuer financièrement sont considérées comme des " partenaires associés " (PA) pour lesquels aucune limite de participation n'est fixée ; ces derniers ne sont pas pris en compte dans le respect de la composition minimale du partenariat⁹.

⁹ Cf Manuel du Programme, définition de "Partenaire Associé"

EXIGENCES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA COMPOSITION DU PARTENARIAT ET ACTIVITÉS À INCLURE DANS LA PROPOSITION

Les types de structures éligibles au Programme ainsi que les activités obligatoires standard des projets Interreg Euro-MED figurent dans le Manuel du Programme, néanmoins **pour le présent appel certains points clés** doivent être pris en compte lors de la **construction** de votre partenariat et de **l'élaboration de votre plan de travail**, le respect des exigences spécifiques ci-après détaillées sera considéré lors des travaux d'évaluation des projets :

EXIGENCES SPECIFIQUES RELATIVES AU PARTENARIAT POUR LE PRESENT APPEL

- **Pour les candidats chefs de file (CdF)** : les chefs de file des projets retenus ne pourront être chefs de file ou partenaires **que dans un (1) seul projet**. Après sélection, tout CdF présent comme partenaire **ou** chef de file dans plus d'une candidature retenue devra choisir de se positionner sur un seul projet,
- **Pour les candidats partenaires** : les partenaires des projets retenus ne pourront participer qu'à un **(1) seul projet de même typologie (PCT ou PDI)** et doivent choisir de se positionner sur un seul projet sélectionné pour une même typologie de projet (PCT ou PDI).

NB : La participation à cet appel n'implique aucune restriction sur une éventuelle participation à de futurs appels/projets thématiques.

EXIGENCES SPECIFIQUES LIEES AUX ACTIVITES POUR CET APPEL

Au-delà des activités obligatoires mentionnées dans le Manuel du Programme et qui s'appliquent aux projets de tous les appels Interreg Euro-MED, **les projets de gouvernance devront intégrer les activités supplémentaires suivantes** :

- **Coordination entre les partenariats des projets appartenant à la même mission ainsi qu'entre tous les projets de gouvernance (coordination bilatérale et multilatérale) avec le soutien actif et la coordination du SC.**
 - La nomination d'un représentant par projet pour participer à un groupe de contact permanent
 - Une activité conjointe par an permettant d'atteindre les cibles pertinentes (outreach activity)
 - La participation à l'Académie Euro-MED (mise en place conjointe de l'Académie et nomination d'un représentant par projet).
- **Pour les PCT**, suivi de la contribution des projets de leur communauté thématique aux **Indicateurs de Développement Durable des Nations Unies** liés à la Mission visée.
- **Participation éventuelle à une activité pilote inter-programmes (la première étant probablement relative au tourisme durable)** dans le cadre d'un mécanisme de coordination multi-programmes (coopération renforcée) en Méditerranée, actuellement en cours de développement entre différents programmes.
- Participation à d'autres activités potentielles, selon les besoins et à la demande du SC.

Il est important de souligner que les exigences susmentionnées doivent être obligatoirement respectées ; par conséquent, sur la base de ces spécificités, **des conditions d'approbation des candidatures peuvent être imposées par le Comité du Programme afin d'adapter les projets sélectionnés aux exigences spécifiques de l'appel.**

Les projets de gouvernance étant identifiés dans le document du Programme comme des "projets d'importance stratégique", les projets devront répondre à toute demande éventuelle en termes de rapport ou de communication émanant de la Commission européenne.

Une phase de pré-contractualisation permettra de faire correspondre les projets "approuvés sous conditions" aux exigences de l'appel. Compte tenu de la complémentarité recherchée entre le Projet de Communauté Thématique et le Projet de Dialogue Institutionnel relatif à chaque mission du Programme, cette phase permettra également d'ajuster les propositions retenues concernant les synergies potentielles attendues avec le projet binôme.

POINTS D'ATTENTION SPÉCIFIQUES POUR LA CONSTRUCTION DES PROPOSITIONS POUR CET APPEL

Les recommandations suivantes doivent être prises en compte lors de l'élaboration de la proposition :

- ✓ Garder à l'esprit la position centrale de ces projets de gouvernance entre le Programme Interreg Euro-MED et les autres programmes, initiatives et stratégies de la Méditerranée
- ✓ Assurer une large couverture de l'espace MED et au-delà
- ✓ Capitaliser sur ce qui a déjà été fait en 14/20
- ✓ Prévoir des ressources (humaines et financières) pour la coordination des activités entre les projets de gouvernance liés par la mission, entre les projets de gouvernance de toutes les missions confondues et avec le SC
- ✓ Rester flexible pour s'adapter aux opportunités et aux contraintes
- ✓ Démontrer les capacités du partenariat à mettre en œuvre les types d'activités car le plan de travail devra rester ajustable pour permettre une véritable coordination entre les projets
- ✓ Participer aux séminaires pour les candidats organisés par le SC
- ✓ Impliquer l'ensemble du partenariat dans l'élaboration de la proposition

DATES CLES DU PROJET

Date de démarrage des activités : 1^{er} Janvier 2023

Date de fin : 30 Septembre 2029

La durée est de 81 mois.

Veillez considérer que les **activités liées à la mise en œuvre et aux activités de clôture** (c'est-à-dire la préparation et la présentation de la certification finale par les PP et le rapport final du projet et la demande de paiement par les CdF) doivent être **terminées avant la date de fin du projet**.

Bilan de performance:

- Après 1 an à compter de la date de début du projet : Examen de la capacité organisationnelle du projet relatif au démarrage et la mise en place des activités et du partenariat.
- Tous les 2 ans : passage en revue et évaluation de l'avancement du projet, de la participation des partenaires, du taux de consommation, et mise à jour du plan de travail de 24 mois ; possibilité d'ajustements et/ou de modifications.

CALENDRIER DE L'APPEL

Le calendrier provisoire de l'appel à **projets de Gouvernance - Communauté thématique (PCT) et Dialogue institutionnel (PDI)** est le suivant :

Etapes clés	Dates
Ouverture de l'appel	29 septembre 2022
Clôture de l'appel	03 Novembre 2022 13h00
Dépôt des annexes obligatoires	17 Novembre 2022
Evaluation des propositions	Entre Nov. et Déc. 2022
Sélection par le Comité du Programme	19/12/2022
Procédures de pré-contractualisation et de contractualisation	Janvier 2023
Date de démarrage des projets	01 Janvier 2023
Date prévue pour l'entretien capacité organisationnelle	Novembre 2023
1ère évaluation d'étape et révision du projet (plan de travail/budget/parteneriat)	Automne 2024
2ème évaluation d'étape et révision du projet (plan de travail/budget/parteneriat)	Automne 2026
3ème évaluation d'étape et révision finale du projet (plan de travail/budget/parteneriat)	Automne 2028

Veillez noter que le détail de ce calendrier est susceptible d'être modifié et doit être considéré comme indicatif.

PROCEDURES DE DEPOT DES PROPOSITIONS, D'EVALUATION ET DE SELECTION

Cette section détaille la procédure de soumission des propositions, l'évaluation et le processus de sélection dans le cadre de l'appel **Euro-MED01 - PROJETS DE COMMUNAUTE THEMATIQUE ET PROJETS DE DIALOGUE INSTITUTIONNEL**. En complément du présent cahier des charges, le Manuel du Programme, ainsi que tous les documents nécessaires à l'élaboration de la candidature (**version de courtoisie du formulaire de candidature**, modèles de déclarations des partenaires et guides Jems), sont disponibles sur le site web du Programme sur la page dédiée à l'appel.

DEPOT DES PROPOSITIONS

Le Chef de file est responsable de la procédure du dépôt du dossier de candidature au nom de l'ensemble du partenariat du projet et devra créer un profil sur la plateforme Jems pour accéder au formulaire en ligne.

Il est important de s'assurer que **l'adresse email** utilisée pour la création du compte est **facilement consultable** par le soumissionnaire car elle sera automatiquement reprise par le système pour la réception de toute notification ultérieure, confirmation, etc.

La procédure de candidature à cet appel se déroule en **deux étapes consécutives**:

- ➔ Le dépôt du formulaire de candidature, **Priorité GOUVERNANCE**, rédigé en anglais ou en français : à valider sur Jems avant le **03/11/2022, à 13h00** (heure de Bruxelles). (Critère d'éligibilité A.1)
- ➔ Le dépôt de plusieurs annexes obligatoires : à télécharger sur Jems avant le **17/11/2022 à 13h00** (heure de Bruxelles).

Formulaire de candidature : le modèle du formulaire de candidature **Priorité GOUVERNANCE** est le même, quel que soit le type de projet (PCT ou PDI) auquel un Chef de file candidate, et **doit être créé et complété sur la [plateforme Jems](#)**.

La versions de courtoisie du formulaire de candidature fournie par le Programme est un document d'orientation mis à la disposition des candidats **à titre indicatif** et contient des indications sur les informations attendues dans les différentes sections du formulaire.

Annexes obligatoires, documents à fournir

Les annexes standard suivantes **doivent être signées puis téléchargées en format PDF** dans le système au plus tard à la date indiquée ci-dessus (heure de Bruxelles) :

- Pour chacun des partenaires participant au projet (y compris le CdF) : une copie de la déclaration partenaire (ou CdF) **générée à partir du système Jems**. Ces formulaires doivent **être datés et signés** par le représentant légal de la structure partenaire.
- Pour chacun des partenaires associés (le cas échéant) : une version PDF signée de la déclaration partenaire associé, en utilisant le modèle fourni par le Programme.

L'absence d'un document ou une erreur dans son contenu sera présentée au Comité et pourra être intégrée comme condition à la signature du contrat de co-financement (sur la base de l'annexe XX ci-dessous : liste des critères précontractuels).

POINTS D'ATTENTION CONCERNANT LA VALIDITE D'UN DOCUMENT

Le contenu des modèles fournis par le Programme et, le cas échéant, générés via Jems ne peut être modifié ou amendé en aucune manière. Tous les modèles requérant une signature doivent être datés et signés (signature manuscrite ou électronique) pour être considérés comme valides.

La **signature électronique** est considérée comme valide pour le Programme dans la mesure où elle est reconnue au niveau national ; en cas de doute quant au format, il est recommandé de **contacter votre Autorité Nationale** (ou celle du partenaire concerné) pour s'assurer de la validité de vos documents avant de les soumettre au Programme.

En cas de délégation de signature et quel que soit le document concerné, une preuve de délégation doit être téléchargée avec le document signé pour que celui-ci soit considéré comme valide.

Les documents (signés) ayant été téléchargés en version PDF sur Jems, **la version papier originale** doit être conservée par les partenaires dans le dossier du projet.

EVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS

- **Critères administratifs et d'éligibilité**

L'évaluation administrative et d'éligibilité est effectuée pour vérifier si une candidature répond aux critères minimums établis par le Programme Interreg Euro-MED pour les projets de l'appel.

La liste des critères administratifs et d'éligibilité à respecter figure ci-dessous à l'**Annexe I** du présent document.

Les propositions ne remplissant pas l'une de ces conditions seront considérées comme inéligibles et ne feront pas l'objet d'un traitement ultérieur. Les chefs de file seront tenus informés du résultat de cette première vérification.

- **Critères d'évaluation de la qualité**

La liste des critères d'évaluation des projets est disponible ci-dessous en **Annexe III** du présent document.

Le score pour chaque question d'évaluation sera calculé sur une échelle de 1 à 5 points. La grille d'évaluation des projets PCT et PDI est composée de 7 questions avec une pondération variable en fonction des attentes du Programme.

Les Chefs de file seront informés du résultat de cette phase d'évaluation.



- *Critères de pré-contractualisation*

Si deux mois après la sélection du projet, les points mis en évidence lors de la phase de pré-contractualisation et les conditions ne sont pas remplis, , le Comité du Programme peut décider d'annuler la programmation du projet ou de retirer le partenaire concerné (**Annexe II**).

ANNEXE I : LISTE DES CRITERES ADMINISTRATIFS ET D'ELIGIBILITE

N°	Critères
A	Vérification administrative
A.1	Le formulaire de candidature a été déposé via l'outil de suivi en ligne du Programme Interreg Euro-MED, Jems, en respectant la date limite définie dans le Cahier des charges.

N°	Critères
B	Contrôle de l'éligibilité
B.1	Le projet remplit les critères minimums relatifs à la composition du partenariat : 6 partenaires représentant 6 pays différents de la zone du Programme Interreg Euro-MED.
B.2	A minima une (1) structure du partenariat est basée dans la zone UE de l'espace du Programme Interreg Euro-MED et une (1) dans l'a zone IAP.
B.3	Le chef de file est un organisme public ou un organisme de droit public (selon la définition de la directive 2014/24/UE).

ANNEXE II : LISTE DES CRITERES PRE-CONTRACTUELS

N°	Critères
C	Contrôle pré-contractuel
C.1	Le formulaire de candidature a été consolidé en tenant compte des problèmes techniques mineurs et/ou afin d'intégrer les ajustements dérivant de la phase d'évaluation ou des recommandations/conditions du Comité du Programme.
C.2	Les annexes obligatoires pour chaque partenaire et partenaires associés ont été dûment signées et téléchargées dans l'outil de monitoring en ligne du Programme Interreg Euro – MED JEMs. (inclus, le cas échéant, la Déclaration de Minimis et la Déclaration ad hoc pour les organisations internationales de droit international). Les partenaires ont utilisé, le cas échéant, les modèles fournis par le Programme Interreg Euro – MED, sans en modifier le contenu/la forme.
C.3	Dans le cas d'un partenaire situé en dehors de l'espace de coopération Interreg Euro-Med, un accord relatif à la gestion et au contrôle a été établi entre l'Autorité de Gestion et le pays ou la région européenne concernée, ou la procédure est déjà en cours
C.4	Les informations administratives ont été consolidées dans le formulaire de candidature (identité du partenaire, adresse, coordonnées, informations juridiques et financières, compte bancaire).
C.5	Le budget a été consolidé dans le formulaire de candidature et, le cas échéant, les documents ad hoc obligatoires ont été mis à jour en conséquence et fournis au SC (utilisation correcte du taux forfaitaire, origine correcte de la source du cofinancement, document ad hoc pour les frais de voyage déclarés comme coût réel, prévision par semestre, répartition des coûts de préparation, autoévaluation des Aides d'État).

ANNEXE III : LISTE DES CRITERES D’EVALUATION QUALITATIVE

Une seule note globale (incluant un seul commentaire général) totalisant les notes de chaque question d'évaluation principale sera attribuée, sur la base d'une note unique par critère, évalué à travers plusieurs sous-questions (première colonne), correspondant aux sections pertinentes du formulaire de candidature (mentionnées dans la colonne de droite).

L'évaluation qualitative se déroulera en une seule phase.

Le score par question d'évaluation sera calculé sur une échelle de 5 points, avec trois sections ayant reçu une pondération de x2 compte tenu de leur importance dans cet appel (1. Pertinence par rapport au contexte Euro-MED, 3. Logique d'intervention du projet, 4. Pertinence du partenariat).

Le score final maximum pour une proposition est de 50 points équivalent à un pourcentage de 100%.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, vous trouverez dans la première colonne les principales questions d'évaluation. Chaque question principale est soutenue par des sous-questions spécifiques (principes directeurs de l'évaluation).

Chaque score de la question principale consiste en un score unique, prenant en compte tous les éléments mentionnés en tant que sous-questions.

Evaluation:

- Le seuil pour que les projets soient recommandés pour approbation au Comité de programme par le Secrétariat conjoint est de 30 sur 50.

Les projets seront sélectionnés en tenant compte de leur score (par ordre décroissant), des positions de chaque délégation nationale et du budget disponible pour l'appel.

Après l'évaluation de toutes les propositions, celles-ci sont classées en fonction de leur note globale finale, par mission. La décision finale d'approbation ou de rejet du projet est prise par le Comité du programme. Sur la base de leur score global et de leur classement final, la proposition ayant obtenu le meilleur score par mission sera approuvée. Si les meilleures propositions obtiennent le même score, les candidats seront invités à un entretien et à présenter leur proposition.

Identification du projet

Acronyme du projet	<i>Prérempli depuis le formulaire de candidature</i>
Intitulé du projet	<i>Prérempli depuis le formulaire de candidature</i>
Référence du projet	<i>Prérempli depuis le système de monitoring Synergie CTE</i>
Nom de l'organisme chef de file (anglais)	<i>Prérempli depuis le formulaire de candidature</i>



1. Critères stratégiques d'évaluation

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs de l'évaluation □ Dans quelle mesure le projet ... (Sous-questions)	SCORE	Commen taires	Sections dans le FdC ¹⁰
1.Pertinence du projet (avec le contexte Euro- MED et les attentes de l'appel) <i>Dans quelle mesure le besoin du projet est-il justifié ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet répond à des défis territoriaux communs du Programme ou à des atouts communs de la zone du Programme - le projet répond à un besoin réel (bien justifié, raisonnable, bien expliqué). Le projet contribue clairement à une stratégie à un ou plusieurs niveaux politiques (UE / national / régional). Les actions du projet soutiendront l'utilisation et le transfert plus larges des connaissances disponibles et démontreront de nouvelles solutions qui vont au-delà des pratiques existantes dans le secteur/domaine de programme/pays participants ou adapteront et mettront en œuvre des solutions déjà développées. 			C.2.1 C.2.2 C.2.5 C.2.2 C.2.6
2.Caractère de coopération <i>Quelle est la valeur ajoutée de la coopération transnationale ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'importance de l'approche transnationale pour le sujet traité est clairement démontrée. Les résultats ne peuvent pas (ou seulement dans une certaine mesure) être atteints sans coopération transnationale. Il y a un avantage clair à coopérer pour les groupes cibles / la zone du programme. Les critères de coopération sont remplis (Veuillez noter que l'évaluateur accordera une attention particulière au respect d'au moins 3 des critères de coopération suivants : développement conjoint (obligatoire), mise en œuvre conjointe (obligatoire), et dotation conjointe en personnel ou financement conjoint). 			C.2.3 C.2.4 C.7.5
3.Logique d'Intervention du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs généraux et spécifiques du projet (y compris les objectifs de communication) contribuent clairement à la réalisation de l'objectif spécifique prioritaire du programme et sont liés à la stratégie d'optimisation des résultats. 			C.1 C.4

¹⁰ FdC : formulaire de candidature

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs de l'évaluation □ Dans quelle mesure le projet ... (Sous-questions)	SCORE	Commen taires	Sections dans le FdC ¹⁰
<i>Dans quelle mesure la logique d'intervention du projet est-elle pertinente ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les réalisations du projet contribuent aux indicateurs du Programme et sont conformes aux objectifs spécifiques et aux exigences de la Priorité. Les principales réalisations du projet sont durables (la proposition est censée apporter une contribution significative et durable à la résolution des problèmes visés), sinon cela est justifié Les principales réalisations du projet sont applicables et reproductibles par d'autres organisations/régions/pays en dehors du partenariat actuel (transférabilité) sinon cela est justifié 			C.4, C.5, C.6 C.8.1, C.8.2 C.8.3
4. Pertinence du partenariat <i>Dans quelle mesure la composition du partenariat est-elle pertinente pour le projet proposé ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet implique les acteurs pertinents nécessaires pour relever le défi/atout commun pour le développement territorial et les objectifs spécifiés, par et pour une meilleure approche de la gouvernance dans l'espace Euro-MED. En relation avec les objectifs du projet, le partenariat : <ul style="list-style-type: none"> est équilibré du point de vue des secteurs, des territoires et des compétences est composé de partenaires complémentaires chaque partenaire joue un rôle défini Les organisations partenaires ont une expérience et une compétence avérées dans le domaine thématique concerné, ainsi que la capacité nécessaire pour mettre en œuvre le projet (ressources financières, humaines, etc.) - en particulier, le chef de file démontre sa capacité/compétences à coordonner l'action du projet et le partenariat. Les partenaires associés ont un rôle défini et apportent une valeur ajoutée. 			C.3 B.1.6 B.1.6 C.7.1 C.7.2 B.1.8
5. Principes horizontaux <i>Quel est l'impact du projet sur les principes horizontaux ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Garantir l'égalité des chances et la non-discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration de la dimension de genre et l'intégration d'une perspective de genre. Promouvoir le Développement Durable comme indiqué à l'article 11 du TFUE, en tenant compte des objectifs de développement durable des Nations Unies, de l'Accord de Paris et du principe "ne pas nuire de manière significative". 			C.7.6

2. Critères opérationnels d'évaluation

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs de l'évaluation □ Dans quelle mesure le projet ... (Sous-questions)	SCORE	Commentaires	Sections dans le FdC
6. Plan de travail <i>Dans quelle mesure le plan de travail est-il réaliste, homogène et cohérent ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les activités et les livrables proposés sont pertinents et conduisent aux principaux réalisations et résultats prévus. Les réalisations et les résultats du projet sont réalistes (il est possible de les atteindre avec les ressources données - c'est-à-dire le temps, les partenaires, le budget - et ils sont réalistes sur la base de la quantification fournie). La répartition des tâches entre les partenaires est appropriée (par exemple, le partage des tâches est clair, logique, conforme au rôle des partenaires dans le projet, etc.) Le calendrier est réaliste, et les activités, les livrables et les résultats sont dans une séquence temporelle logique, y compris les dispositions spécifiques pour l'adaptabilité, nécessaire pour un projet de 7 ans. Les activités de communication (et les produits livrables) sont appropriés pour atteindre les groupes cibles et les parties prenantes concernés. 			C.4 C.5 C.6 C.7.3 D
8. Budget <i>Dans quelle mesure le budget est-il cohérent, proportionné, réaliste et valable ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Des ressources suffisantes et raisonnables sont prévues pour assurer la mise en œuvre du projet. Les budgets totaux des partenaires reflètent la participation réelle des partenaires - ils sont équilibrés et appropriés en fonction des responsabilités des partenaires dans le projet. 			D E.3
9. Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> Le projet répond globalement aux attentes et aux besoins du Programme. Est-il cohérent dans la mise en œuvre de toutes ses sections ? 		<i>(commentaire sans score)</i>	FdC complet